



GROUPE IDEMIA

ABONDEMENT : PEG

RÉSULTAT DES NEGOCIATIONS

Malgré les promesses de la **Direction**, les salariés attendent encore et toujours une convergence sociale mieux-disante au sein du groupe IDEMIA (C.E.T. abondé, condition de déplacement, indemnité de transport, revalorisation des subventions CSE, etc ...).

La **priorité** de la **CFDT** est l'alignement pour tous de meilleures conditions sociales.

ABONDEMENT

REVENDEICATIONS CFDT	ACCORD PROPOSÉ
Attribution exceptionnelle de 1 000 €	Non
Augmentation des tranches pour obtenir plus facilement le maximum d'abondement	Partiellement obtenu
Tous les fonds seront abondables	Oui
Versements/placements volontaires permettant d'obtenir un abondement maximum	
Une formule d'indexation pour sécuriser les abondements pour les prochaines années.	
2533 € Net investis⁽¹⁾ = 2 258 € abondement	2863 € Net investis = 1 950 € abondement

Montants investis € (arrondis)		Abondement maximum	
Tranches	Net ⁽²⁾	Brut ⁽³⁾	Net
≤ 1 000	1 000	1 000	903
> 1 000 à ≤ 2 143	1 143	800	722
> 2 143 à ≤ 2 863	720	360	325
Cumul	2 863 €	2 160 €	≈ 1 950 €

N'hésitez pas à consulter des exemples en page 2

(1) Investissement : Intéressement et/ou les versements volontaires.

(2) Si le versement provient de l'intéressement, le montant net est égal au montant brut déduit de la CSG/CRDS. Les versements volontaires ne sont pas soumis à CSG/CRDS.

(3) Montant Brut : soumis à cotisations CSG/CRDS à 9,7%.

SYNTHÈSE

- ✓ Conditions pour bénéficier de l'abondement sur le PEG :
 - Avoir au moins 3 mois d'ancienneté au moment du placement,
 - Être à l'effectif au moment du placement.
- ✓ Pour obtenir le montant maximum de 1950€ Net ?
 - Placer l'intéressement à hauteur de 2 863€ Net (3 171€ Brut),
 - Si nécessaire, compléter par un versement volontaire.
- ✓ Tout placement au-delà de 2 863€ Net n'est pas abondé.

LA CFDT EST SIGNATAIRE DE L'ACCORD

LES AVANCEES DE L'ACCORD

✓ Abondements sur les versements volontaires

- Avant, seul le versement de l'intéressement était abondé dans les PEE.
- Avec le PEG, l'abondement des versements volontaires permettra aux salariés de bénéficier d'un maximum d'abondements quelle que soit la valeur de l'intéressement.

✓ L'indexation sur l'évolution du PASS^(b).

- L'accord définit des paliers dégressifs et un plafond d'abondement. Ces paliers sont indexés sur l'augmentation du PASS.
- A présent, les montants maximaux d'abondement suivront l'évolution annuelle du PASS. Cette mesure qui existait dans le PEE d'IDEMIA France est améliorée par la possibilité d'abondement sur les versements volontaires.
- Ainsi, les salariés auront la possibilité de profiter pleinement des abondements, quelle que soit la valeur de l'intéressement.

✓ Plan d'Épargne identique pour tous (PEG)

- Auparavant, les PEE n'existaient que pour les salariés d'IDEMIA France et IDEMIA I&S France
- Grâce à cet accord PEG, tous les salariés d'IDEMIA en France (STARCHIP et FACEPOINT inclus) pourront en bénéficier.
- Les transferts des fonds du PEE vers le PEG sont automatiques et sans impact.

✓ Abondements sur tous les fonds

- Dans le passé, sur les PEE :
 - Si le salarié ne déclarait pas son choix de placement, IDEMIA versait l'intéressement sur le fonds le moins risqué et ce, sans abondement.
 - Seuls les fonds solidaires étaient abondables. Les arbitrages sur les fonds bloqués ne pouvaient se faire qu'entre les fonds solidaires.
- Désormais, les salariés percevront de l'abonnement quel que soit leur choix d'investissement personnels, incluant l'exposition au risque.
- L'arbitrage des investissements bloqués peut être réalisé à tout moment et sur tous les fonds^(a).

(a) Par exemple, un salarié qui prévoit l'achat de sa résidence personnelle peut protéger son investissement en l'arbitrant sur un fonds moins risqué, pour l'inclure dans son plan de financement.

(b) Plafond Annuel de la Sécurité Sociale revalorisé chaque année et suit l'évolution de l'inflation

PEG APLICABLE EN 2023 : EXEMPLES ABONDEMENTS

Choix du salarié		Montants (arrondis) Investis dans le PEG			Abondement Montants (arrondis)	
		Intéressement €		Volontaire €uros	€uros	
		Brut	Net		Brut	Net
Intéressement de 4 750€ versé en totalité sur le PEG pour être non imposable	abondable	3 171	2 863	-	2 160	1 950
	Non abondable	1 579	1 427		0	0
	total	4 750	4 290		2 160	1 950
En l'absence d'intéressement. Versement volontaire de 2863€ pour obtenir 100% de l'abondement		-	-	2 863	2 160	1 950

	Vous souhaitez vérifier : votre intéressement / abondement ?	
	IISF	Laurence JOUBERT – Alain BOURRIER
	IF VITRE	Alain ESNAULT – Jean Jacques LECHEVALLIER
	IF T2	Edouard RICHARD – Patrick PÉTIGNY – Yann GOUESMEL

Vous souhaitez adhérer à la CFDT ? Contactez la section de votre site.